Bobo KANIOKA doit rester en France !

Bobo a dû fuir le Congo RDC où il était en danger en raison de ses activités de chanteur militant, pour un parti dôopposition, lors des élections de 2006.
Arrivé en France en 2009, il a fait une demande dôasile rejetée par lôOFPRA puis par la CNDA.
En août 2011, il a obtenu un titre pour soins qui lui a permis de faire plusieurs formations et dôavoir un contrat de travail jusque fin décembre 2012.
Depuis 2010, avec dôautres artistes, il a constitué un groupe, **BAWUKA MBOKA,** qui a donné une vingtaine de concerts dans la région.
Toutes ses activités professionnelles et musicales montrent son énergie pour sôintégrer à la société française. Malgré tous ses efforts, **Bobo** a reçu une Obligation à Quitter le Territoire Français cet été et il est aujourdôhui menacé dôexpulsion.
En tant quôartiste, non seulement il ne peut sôexprimer et vivre dans son pays, mais, par la menace dôexpulsion, la France ne lui permet pas non plus de sôexprimer.
Côest pourquoi nous vous demandons, **Monsieur le Préfet**, dôannuler lôObligation à Quitter le Territoire Français prise à lôencontre de **Bobo KANIOKA** et de lui accorder un titre de séjour afin de lui permettre de vivre dignement dans notre pays en conservant les liens humains quôil a tissés avec la population française.

Nom Prénom	Adresse	Signature

Pétition à renvoyer à la LDH Espace Argentine 11 rue du Morvan BEAUVAIS